Les monuments domestiques pour le plus grand nombre : une autre histoire...

Daniel Pinson D. Pinson

▶ **To cite this version:**

Daniel Pinson D. Pinson. Les monuments domestiques pour le plus grand nombre : une autre histoire.... Catherine Compain-Gajac. Conservation-restauration de l'architecture du Mouvement moderne Choix d'architectures - Etats des lieux - regards croisés, Presses Universitaires de Perpignan (PUP), p. 87-99, 2012, Histoire de l'art, 9782354124205. halshs-00794407

HAL Id: halshs-00794407
https://shs.hal.science/halshs-00794407

Submitted on 25 Feb 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les monuments domestiques pour le plus grand nombre : une autre histoire…

Daniel Pinson, CIRTA, Université Paul Cézanne Aix-Marseille III

Toulouse, 9 avril 2010, à paraître

Ma réflexion partira d'une situation particulière rencontrée à Rezé lès Nantes lorsque Le Corbusier édifia, à l'aube des années 1950, sa première « unité d'habitation de grandeur conforme » aux normes des nouvelles HLM. Ce « monument » du Mouvement moderne, dans tous les sens du mot, reçut le nom de « Maison radieuse », terme qui soulignait le caractère familier d'un édifice qu'on appelait ailleurs « cité radieuse ». Ce que la grande histoire du Mouvement moderne ne dit pas, c'est qu'à 200 m du «Corbu», Charles Richard et ses copains-héros les Castors construisaient la « Claire cité » de la Balinière, une cité-jardin-castor. Le Ministre Courant vint en poser la première pierre en 1953, manquant de faucher la vedette au Fada qui coucha sur le papier, en un croquis presque vengeur, les avantages de sa proposition : « Maison radieuse » contre « Claire cité ». Charles, pour sa part, a laissé une histoire de son héroïque aventure qui ne fut éditée qu'après sa mort (1995). Une histoire parallèle…

Défense et illustration du "village vertical"
(Le Corbusier, "Les trois établissements humains", Ed.deMinuit,1957.)

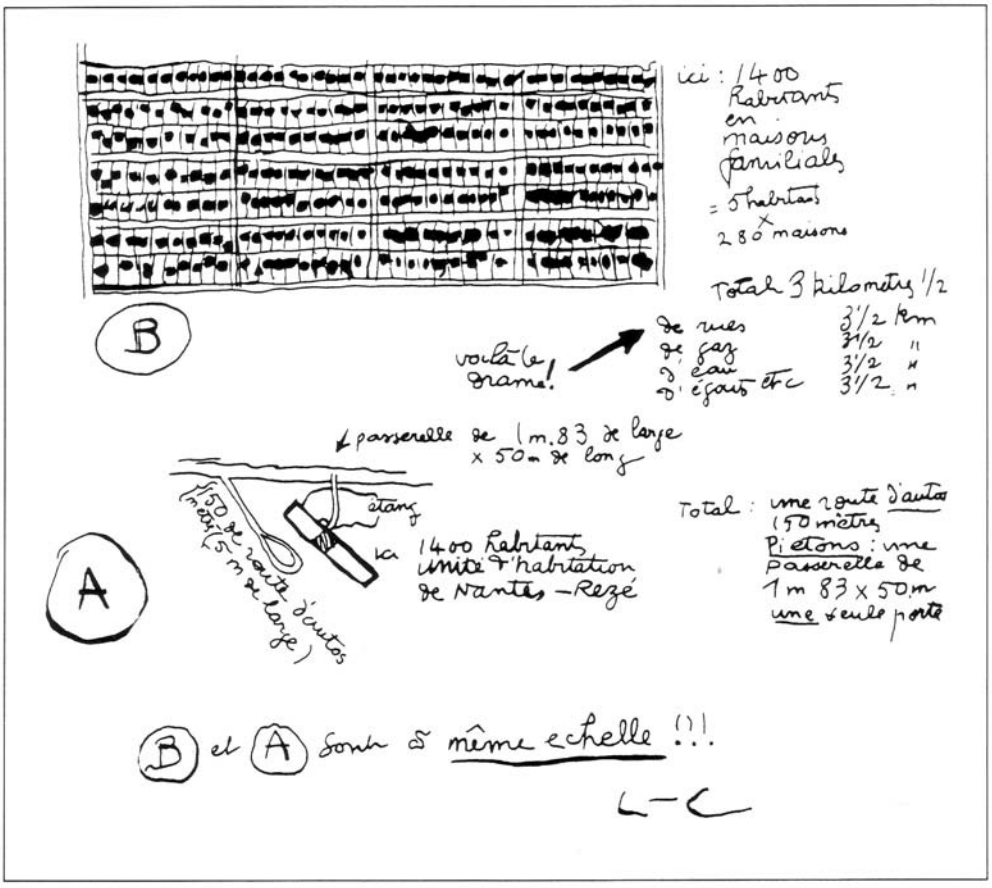

Illustration 1 :
L'unité d'habitation contre les maisons familiales par Le Corbusier (*Les Trois établissements humains*, Minuit, 1955)

C'est de cette autre histoire dont je voudrais rendre compte, car elle me paraît bien illustrer le changement de contenu de la notion de patrimoine telle qu'elle a évolué depuis plus d'un demi-siècle. La vision monumentaliste de l'architecture moderne, qui consiste à la considérer à l'aune de l'approche dix-neuviémiste et dont j'ai le sentiment qu'elle a encore largement dominé dans le ton de ce colloque, est ainsi prise à contre-pied. La présentation qui a souvent été faite de la préservation de certaines « œuvres » du Mouvement moderne, et la dénonciation outrée du caractère sacrilège de leur abandon ou de leur désaffection par ceux auxquels elles étaient destinées, participent de cette conception dépassée, ringarde, « monumentaliste » du patrimoine architectural. Les « lieux de mémoires » sont passés depuis et avant eux l'attention des ethnologues qui rendent terriblement désuète une telle approche étroitement architecturale.

De la physique monumentale aux « lieux de mémoires »…

Mon propos se veut donc polémique. Je m'identifie à ce courant de la pensée architecturale qui ne peut s'empêcher de concevoir une production architecturale qu'en relation avec le bien être qu'en retirent ses occupants et bien entendu l'habitation est au centre des lieux construits qui entretiennent cette relation avec leurs habitants. Cette conviction a, pour ce qui me concerne, cheminé par différents itinéraires.

Elle s'est d'abord construite à travers une fréquentation très intime de Le Corbusier ou plutôt de certains de ses travaux, certaines de ses réalisations aussi bien que certains de ses écrits. Il m'a fallu ensuite, comme universitaire et chercheur, trouver la bonne distance dans ma relation intellectuelle à cette œuvre et la place qu'elle me semble occuper, au-delà de cette intimité personnelle[1], dans la société comme dans la culture architecturale et urbanistique.

Ceci m'a conduit à porter intérêt, notamment, à des aspects de l'œuvre de Le Corbusier qui échappent à la plupart de ses observateurs et de ses admirateurs. Il y a ainsi la relation que dit avoir Le Corbusier avec Georges-Henri Rivière[2], le fondateur du Musée des arts et traditions populaires, plus tard inventeur des Ecomusées, et par conséquent une pensée très moderne de la conservation et du patrimoine. Elle tisse un dialogue entre Le Corbusier et une architecture vernaculaire avec laquelle il semble entretenir un rapport ancien et, dans certaines circonstances, ravivé comme lorsqu'il visite Ghardaïa dans le M'zab, y trouvant des bribes de son langage formel pour des œuvres comme La Tourette et Ronchamp.

J'ai donc désormais avec Le Corbusier un nouveau type de rapport intellectuel qui vient pour partie de ma fréquentation de son œuvre, construite et écrite, mais aussi pour partie de cette autre façon d'appréhender les lieux et les objets qui me vient plus de l'ethnologie que de la sociologie. Elle n'a d'ailleurs pas laissé indifférents bien des architectes, y compris au sein du Mouvement moderne, en particulier l'un de ceux qui semblaient préfigurer la relève corbusienne, Aldo Van Eyck, particulièrement impressionné par les travaux de Marcel Griaule sur les Dogons d'Afrique de l'Ouest. Cette sensibilité aux autres cultures et aux

[1] Mon admission à l'ENSBA en 1965 a coïncidé avec la réalisation d'une exposition consacrée à Le Corbusier et installée dans le fameux passage Pommeraye à Nantes, avec sa mort brutale et ses funérailles nationales célébrées par un discours de Malraux (http://www.malraux.org/index.php/archives/archivessurtoile/627-19650901.html) dans la cour du Louvre qui marqua à tout jamais ma mémoire.

[2] Le Corbusier, *La Charte d'Athènes suivi de Entretien avec les étudiants des écoles d'architecture*, Paris : Editions de Minuit, 1957.

cultures populaires, « vernaculaires » dit-on pour ne pas faire trop commun, déboucha sur cette fameuse exposition du Moma en 1964 : « Architecture sans architectes » (Bernard Rudofsky) qui ébranla les certitudes modernistes.
C'est cet autre chemin, parcouru à travers l'étude de ceux qui ont pensé la question patrimoniale au cours du demi-siècle passé et ont contribué à lui donner un sens qui fait écho aux inquiétudes actuelles et aux préoccupations nouvelles de sociétés soumises aux turbulences de la mondialisation, à certains effets dévastateurs du « progrès » sur la nature et les hommes, qui m'a convaincu de la nécessité d'une autre approche de l'architecture, moins replié sur la « physique monumentale », plus embrayée sur ce que Pierre Nora appela plus tard les « Lieux de mémoire »[3] et que Georges-Henri Rivière, de manière prémonitoire, mais sans doute trop précoce pour être pleinement entendu, avait initié avec l'invention des écomusées, dès les années 1975[4] .
L'approche que je propose (et dont je pense qu'elle n'est pas en désaccord avec celle que tend à se donner l'Unesco) s'oppose dès lors à celle, dépassée, qui projette sur l'architecture moderne la vision des « Monuments historiques » telle qu'elle a été mise en place au milieu du XIXe siècle[5]. Elle donne la prépondérance à la grande architecture, et cette doctrine, à l'époque de son apparition, accompagnait bien plus la formation des chauvinismes nationaux, gaulois et germaniques, ou de la superbe coloniale, que la reconnaissance d'une culture ouverte et large sur l'autre.

Le Corbusier , un spécialiste des allusions : sur fond de concurrence-compétition entre Académistes supposés et Modernistes
Mais revenons à Le Corbusier. Parmi les aspects quelque peu méconnus de sa pensée, je voudrais m'arrêter quelques instants sur son art des allusions permanentes. Plus ou moins vagues, elles concernent, surtout entre les deux guerres, les projets de ce qu'il appelle l'Académie, et participent de son penchant à tout mélanger. Il s'en prend ainsi très fréquemment à Henri Prost qu'il apparente au courant le plus immobiliste de l'Ecole des Beaux Arts, comme les Laloux (l'architecte de la Gare d'Orsay et du siège parisien du Crédit Lyonnais) et autres Pontremoli, alors que Prost appartient à un groupe qui, au sein du Musée social, issu en 1895 de la Section d'économie sociale des expositions universelles, administrée par Frédéric Le Play, s'emploie à faire évoluer la discipline vers une meilleure prise en compte de la dimension sociale et collective de la ville.
C'est, chez Le Corbusier, une manière récurrente de procéder. Prost, très impliqué dans la lutte contre les lotissements illicites, dans le cadre de la loi Sarraut de 1934 et de son plan d'aménagement de la Région parisienne, aux côtés de Henri Sellier, Président de l'Office des HBM de la Seine et futur Ministre de la Santé du Front Populaire, se trouve, là encore, sur ce sujet de l'habitat individuel, pris comme cible. Le Corbusier procède sans autre forme de procès à l'amalgame entre les « baraques » des lotissements spéculatifs et les cités de « petites maisons », les « cités-jardins » dit-il quelquefois sans trop d'embarras. Il dénonce alors, par le verbe et le dessin, le gaspillage qu'engendre cette forme d'urbanisme.

[3] Nora, P., *Les Lieux de mémoire*, Paris : Gallimard (Bibliothèque illustrée des histoires), Paris, 3 tomes : t. 1 La République (1 vol., 1984), t. 2 La Nation (3 vol., 1986), t. 3 Les France (3 vol., 1992)
[4] Voir notamment : http://www.ecomusee-creusot-montceau.fr/rubrique.php3?id_rubrique=39
[5] La place que lui réserve Le Corbusier dans la Charte d'Athènes montre qu'il ne l'a guère dépassée, Op. Cit. p. 87-92 « Patrimoine historique des villes ».

Il s'agit en réalité d'un procès très exagéré lorsque l'on considère des réalisations comme celle de la Cité-Jardin de Suresnes où Sellier, s'émancipant du modèle anglais, conçoit avec son architecte Maistrasse un ensemble qui croise l'influence anglaise de Howard et Unwin avec les innovations de l'OP HBM de la Seine.

A côté de « A », l'unité d'habitation verticale (« de grandeur conforme »), future « Maison Radieuse », «B», représenté comme une cité ouvrière primitive, est une caricature de la Claire Cité des Castors de la Balinière à Rezé

Cette fois encore, le croquis qui m'a donné l'idée de cette communication est une petite merveille de manipulation. Paru dans les « Trois établissements humains », en 1955, il prétend montrer le caractère rationnel et supérieur de l'Unité d'habitation de grandeur conforme projetée à Rezé (la mention est portée sur le croquis par Le Corbusier lui-même) dont il vient de terminer le prototype à Marseille.

Le contexte sociopolitique de l'opération de Rezé lui inspire ce croquis : il lui donne l'occasion de mettre en comparaison les avantages, selon lui, de son modèle d'habitat collectif avec les inconvénients, toujours selon lui, d'une cité de maisons individuelles. Les économies pointées concernent la longueur des réseaux de toute nature, et, sur ce plan, le discours d'aujourd'hui sur la densité ne lui donnerait pas tort. Il dessine cependant la cité de maisons individuelles de façon assez caricaturale, à la manière des cités ouvrières de l'urbanisme patronal. Le dessin confirme la rupture définitive de Le Corbusier avec une forme d'habitat abondamment débattue lors du congrès des CIAM de 1930 sur le lotissement rationnel. La question sera tranchée en 1933 dans le point de la Charte d'Athènes qui stipule le recours à un urbanisme vertical[6].

Mais, au-delà de l'affirmation de cette voie qui, dans le contexte français des années 1950, s'oriente à peine vers le grand ensemble, l'allusion concerne aussi un débat local où s'opposent des syndicalistes de même affiliation (le syndicalisme chrétien très développé dans la région nantaise) et qui partagent ses adhérents entre la solution du collectif et celle de l'individuel. Il faut rappeler ici, pour mémoire, que cette distinction plonge ses racines dans l'histoire du logement ouvrier, qu'il soit patronal ou social d'Etat, et qu'il a toujours été plus ou moins lié au statut de son occupant, inspirant à Engels « La Question du logement » qui l'opposa violemment à Proudhon au milieu du XIX[e7]. Le débat reste présent à Rezé avec la branche syndicale favorable au Corbu qui optera pour la location coopérative, forme d'accession originale aujourd'hui disparue[8], et les partisans, au sein du même syndicat, du logement individuel qui avaient pour particularité d'être, pour ce cas auquel fait implicitement allusion le croquis de Le Corbusier, des autoconstructeurs, des Castors. Ils représentaient un mouvement national dont l'expression nantaise sera, comme dans tout l'ouest de la France, assez dynamique.

A l'époque où Le Corbusier entreprend la conception puis la réalisation de ce que les syndicalistes, réunis autour de Decré, un philanthrope du patronat nantais, appellent la « Maison radieuse » (et non la « Cité Radieuse »), les Castors de la Balinière sont déjà très

[6] En réalité cette option est bien plus celle de Le Corbusier, plume de la version la plus connue de la Charte, que de l'ensemble du Mouvement.

[7] Friedrich Engels, *La Question du logement*, Paris : Éditions Sociales, 1957 (parution originale : 1872)

[8] Elle fut en effet supprimée par le Ministre Chalandon en 1971 ; sa disparition mobilisa énergiquement les habitants de la Maison radieuse mais, imposée, elle contribua à diviser profondément la communauté résidente.

avancés dans leur projet. Comme pour la Maison radieuse, le terrain en est situé à Rezé, sur une ancienne propriété noble, La Balinière, dont le propriétaire a cédé les terres de la ferme attenante. Les initiateurs de ce projet d'une centaine de maisons ont déjà entrepris des démarches au plus haut niveau de l'Etat pour obtenir un soutien financier et la reconnaissance de qu'ils appelleront leur « apport travail ». Ce soutien, ils l'obtiendront autant de l'ami de Le Corbusier, Eugène Claudius-Petit que de l'éphémère ministre communiste qui le remplacera entre deux de ces portefeuilles si volatiles de la moribonde quatrième république.

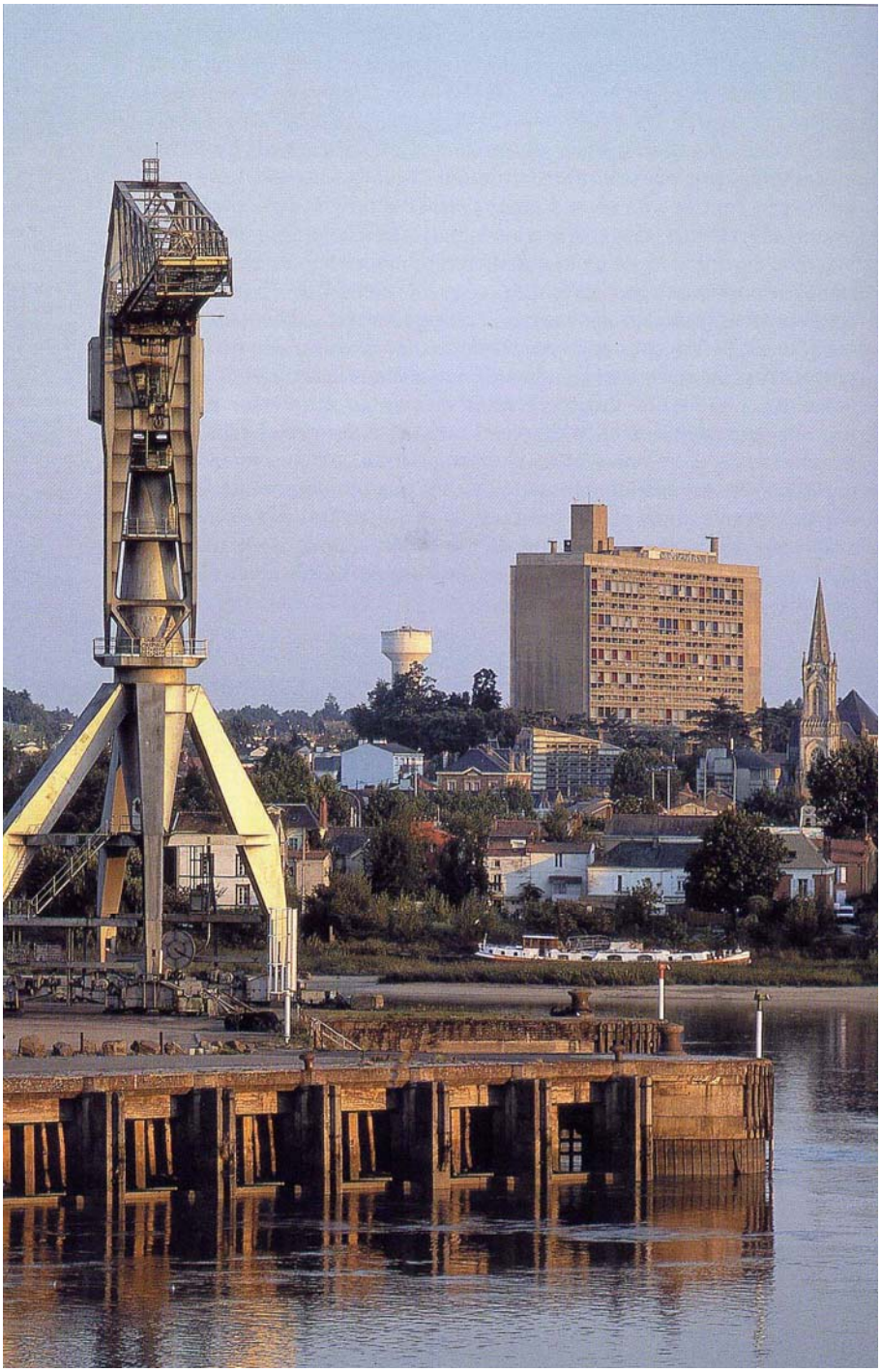

Illustration 2 : La Maison radieuse de Rezé depuis le port de Nantes (photo de l'auteur, 1990)

A ce point, il est utile de revenir sur ce qui, de mon point de vue, institue ces deux réalisations, aussi bien l'une que l'autre, dans le registre patrimonial : ce sont en effet, plus que de simples expériences, deux expérimentations innovantes. Elles ont un caractère inaugural : la Maison radieuse s'inscrit dans la nouvelle loi instituant les HLM, à la différence du prototype de Marseille. Le travail d'élaboration de normes par le tout nouveau CSTB[9] (dont la création peut être liée à l'influence du Mouvement moderne) joue un rôle important dans l'adaptation de cette seconde UHGC (Unité d'habitation de grandeur conforme) par les ajustements de surfaces et les modifications techniques introduites qui favorisent une industrialisation de plus en plus poussée. Quant à l'ensemble de la Balinière il constitue un pas supplémentaire en regard de l'initiative des Castors de Pessac – là encore une terre fondatrice des projets de Le Corbusier - dont il s'est inspiré.

L'enjeu du rapport de la Maison radieuse et de la Claire cité à leurs habitants dans une approche patrimoniale actualisée

D'une certaine manière ces deux réalisations nous intéressent à la fois par le face à face qu'elle mettent en scène, dans la réalité comme dans le croquis de Le Corbusier, et par la relation que chacune d'entre elles entretient avec ses initiateurs-destinataires, et c'est d'ailleurs bien dans ce sens que nous les avions étudiées, aussi bien comme chercheurs, Philippe Bataille et moi-même, pour le Plan construction, à la faveur du centenaire de la naissance du Corbusier (1987)[10], que le cadre d'un enseignement « Architecture de l'habitat, pratique des habitants », à l'école d'architecture de Nantes, avec le concours du regretté Claude Leneveu, dès 1985, où les réalisations architecturales étaient interrogées dans leur rapport aux usages des habitants.

A la cité radieuse de Rezé se posait, au plan patrimonial, la redoutable question d'un édifice dont les façades étaient classées mais dont les intérieurs étaient laissés à la libre initiative de leurs occupants. Ce fut l'occasion d'une magnifique enquête auprès des habitants qui, cependant, survint trop tardivement pour qu'elle puisse avoir un quelconque effet sur la réhabilitation engagée par son principal propriétaire[11].

Il vaut la peine d'être souligné ici quelques aspects parmi tous ceux que nous avons pu aborder dans le rapport de recherche publié à la suite de cette enquête comme dans les travaux sur la Claire cité qui débouchèrent sur un généreux mémoire[12] et une belle exposition.

Le duplex de la « maison » radieuse est une maison qui ne dit pas son nom

Pour la « Maison radieuse », il faut d'emblée souligner ce sentiment d'habiter une maison que ressentaient profondément la plupart des habitants du Corbu, qu'ils soient locataires (les ¾ à cette époque) ou propriétaires. Ce sentiment leur était laissé par la disposition en duplex et on ne peut s'empêcher de mettre en rapport l'invention de cette disposition avec

[9] Centre scientifique et technique du bâtiment relevant du ministère en charge de la construction.

[10] Bataille, Ph., Pinson D., *Maison Radieuse, Rezé, évolution et réhabilitation*, Paris : Recherches-PUCA, 1990.

[11] LAH (Loire Atlantique Habitations). Son directeur, Jean Neuilly nous avait acceptés dans la mise en œuvre du chantier autant pour l'ouverture d'esprit qui était la sienne que pour les crédits complémentaires du Ministère de l'équipement que lui apportait notre association dans le cadre des expérimentations « Usages de l'habitat ».

[12] Lanfant, Th., Richard, Chantal, sous la direction de Leneveu, C. et Pinson, D., *Claire Cité-Balinière : histoire d'une aventure auto-construite*, Nantes : Ecole d'architecture, 1986, 2 vol. (188 p., 257 p.).

l'idée que Le Corbusier avait eue en énonçant son idée de lotissement vertical, lui permettant de disposer dans une infrastructure aérienne des unités domestiques superposées. L'une de ses illustrations la plus radicale est sans doute ce plan Obus qu'il conçut pour Alger (justement contre le plan de Prost) dans les années 1935. Cette impression d'habiter une maison « particulière », comme dit le langage commun, est d'ailleurs plus nette chez les habitants des appartements montants.
La manière dont ces familles populaires, notamment celles qui y résidaient depuis l'origine, s'étaient approprié leur logement, s'exprimait spontanément, sans nourrir une vénération outrageusement respectueuse à l'égard de l'œuvre de Le Corbusier[13]. Avec le départ des enfants, leurs chambres avaient vu le cloisonnement, qui les séparaient à l'origine, disparaître pour donner une grande pièce : il devenait ce salon distinct de la salle à manger qui n'existait pas dans les appartements populaires des années 1950, tandis que le « séjour » initial devenait une grande salle à manger en lien avec la cuisine. Le célèbre meuble passe plat de Charlotte Perriand pouvait ou non y être conservé, mais il était souvent rabaissé au rang de vulgaire meuble de rangement, relégué dans le dégagement central.

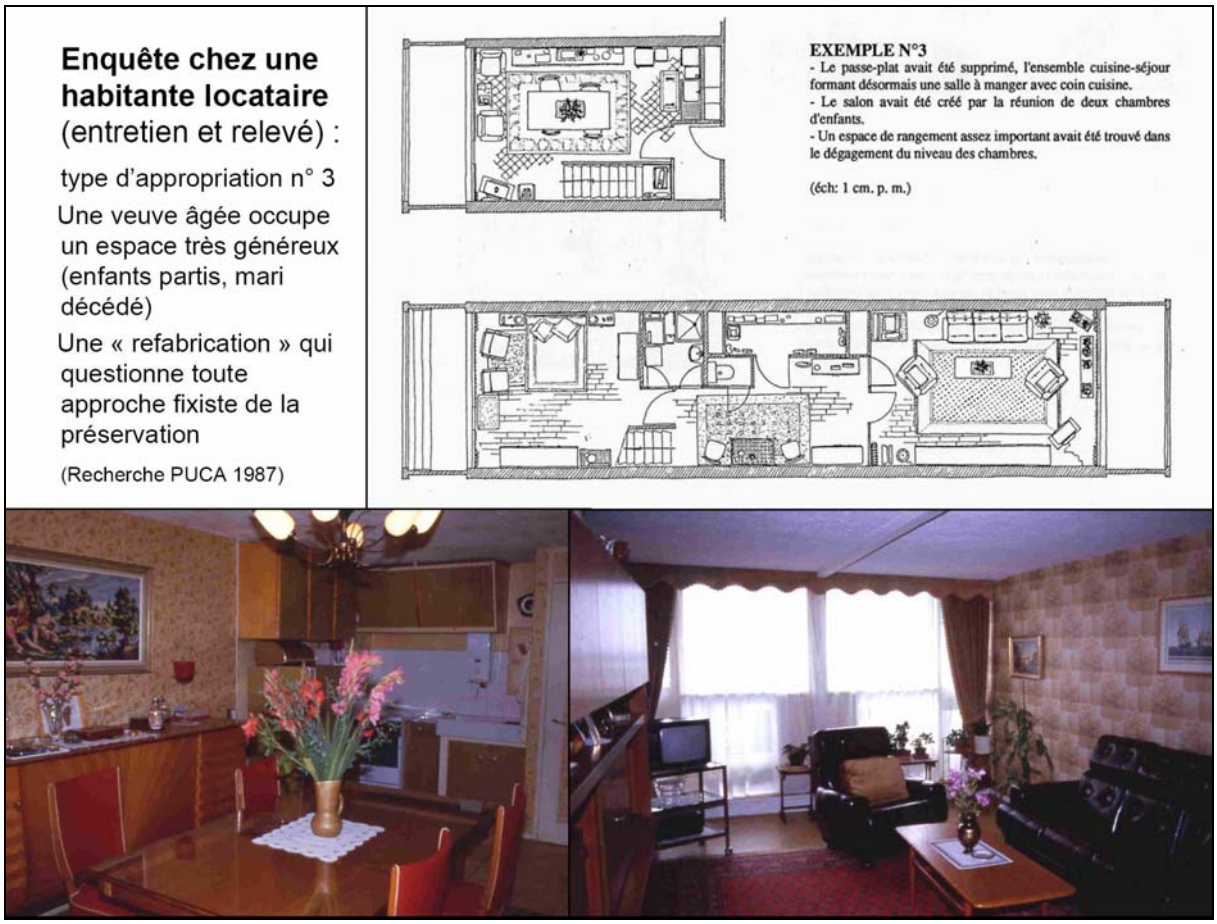

Illustration 3 : l'occupation d'un appartement duplex de type trois par une dame âgée installée dans la Maison radieuse depuis le début de son occupation (document de l'auteur)

[13] Extrait de Le Corbusier, *Œuvre Complète, 1946-1952*, Zürich : Boesinger et Girsberger, 1953, pp. 90-91.

Autant ces habitants des débuts, désormais sans enfants, pouvaient vivre au large dans leur F3, autant les jeunes couples arrivés récemment logeaient à l'étroit dans l'espace du séjour initial et beaucoup lui ajoutaient, comme salon pour la télévision, le trop grand espace de dégagement qui sépare les chambres.

La compétence habitante agissait donc de manière quelque peu iconoclaste en regard de la distribution initiale et cette liberté que s'offrait le locataire pouvait dans le cas des propriétaires ou bien s'affranchir très largement du plan de Le Corbusier, en substituant par exemple un escalier hélicoïdal à l'escalier droit, ou, tout au contraire, dans le cas de beaucoup des membres de l'Association des Habitants de la Maison Radieuse (AHMR), s'imposer un strict respect de l'oeuvre initiale.
En conclusion de notre étude, après avoir fait un voyage à Briey, qui avait frisé la démolition et était engagé dans une restructuration lourde, nous avions dégagé dans notre rapport une ligne médiane en matière de réhabilitation d'ensembles patrimoniaux concernant l'habitation. Les exigences de la vie contemporaine impose le sacrifice de certains dispositifs et une capacité à faire le tri entre ce qu'il est essentiel de préserver et ce qui peut être transformé pour répondre à des usages du temps présent. Quoiqu'il en soit, un clivage marquait à cette époque une minorité de propriétaires, fanas du fada, et des locataires qui, tout en se satisfaisant de l'organisation en duplex, souffraient du manque d'espace du séjour, et auprès desquels l'assertion de Jean Nouvel : « un beau logement est un grand logement » trouvait écho.

L'ambivalence de ce rapport de l'habitant au duplex conduit le chercheur à penser autrement la portée patrimoniale de l'édifice. Il y a en effet des dimensions de l'objet qui le propulse au-delà de certains aspects purement contingents de son utilisation présente et l'institue en un lieu patrimonial qui, dépassant le moment de sa « livraison » (années 1955) et celui de son occupation actuelle, fait sens en regard de l'attente d'habitabilité d'occupants de générations et de conditions diverses. Sous cet aspect la Maison radieuse est une œuvre architecturale qui fait patrimoine au-delà de l'appréhension que peut en avoir un simple cercle de connaisseurs. Ces derniers inscrivent avant tout cette oeuvre architecturale dans la production d'un créateur. Ils peinent à en faire un artefact humain détaché de son auteur, et de la culture particulière professionnelle où ils évoluent, et à l'apprécier, dès lors, pour les valeurs d'universalité qu'il porte, comme édifice monumental sous certains rapports, « village vertical », selon les termes de Le Corbusier lui-même, mais aussi comme lieu éminemment habitable dans ses dispositions essentielles, sans qu'elles ne soient compromises par certaines installations vieillies ou devenues inadaptées, ce qui nécessite un examen et une révision critiques de ses qualités d'usage actuel.
Il faut également y ajouter l'histoire de la construction elle-même qui, en plus de concerner Le Corbusier, l'attache aussi à un groupe d'acteurs fondateurs qui ont permis à l'architecte de voir son projet devenir réalité en empruntant un chemin parsemé d'embûches et frayé en dépit des routines administratives, financières et productives. Histoire jamais totalement achevée, dont les épisodes héroïques se renouvellent sous d'autres formes, par exemple lorsque la loi Chalandon mit fin au régime de location-coopération alors que ce statut préparait une enviable condition d'accédants propriétaires aux premiers occupants modestes invités à venir s'y loger.

L'Association des habitants porte cette mémoire qui participe aussi au processus de patrimonialisation, s'inscrit dans cette part de réactualisation de la notion de patrimoine : elle épaissit le monument d'une dimension humaine généralement absente ou inconsciente dans la mesure où, à l'origine des « Monuments historiques », la célébration du monument épousait celle d'une histoire nationale pour ne pas dire nationaliste.
Sous ce double aspect, la Maison Radieuse est un monument comme l'ont été de grands édifices du XIXe, un phalanstère moderne, un Versailles du peuple comme Victor Considérant et d'autres ont pu représenter l'utopie de Fourier et, en même temps, par le projet d'habitat social et par l'histoire originale de sa concrétisation, un récit dont le cheminement est repérable, jalonnant par les articles de presse, les témoignages parus dans les bulletins municipaux, les anniversaires et autres fêtes, les études savantes, une existence qui, entre rumeurs de démolitions de ses sœurs et autres épisodes de sa propre déchéance, l'acheminera bientôt vers un centenaire qui ne passera sans doute pas inaperçu. Dans la rencontre entre l'édifice et les communautés qui l'ont occupé se forge ainsi virtuellement une édification patrimoniale qui, bien qu'elle se déleste des dispositifs tombés en désuétude (trappe pour les livraisons, bureau de poste…), s'enrichit de l' épaisseur de significations que ce modèle d'habitat acquiert à la fois au fil de son occupation et de l'histoire revisitée de la production de l'habitat, et du contenu que l'humanité, dans sa diversité, du local au global, de la commune aux institutions internationales (UNESCO) entend donner au concept de patrimoine[14].

La cité Castor de la Balinière : de l'auto-construction et de l'auto-patrimonialisation à la reconnaissance patrimoniale

La Claire Cité de la Balinière participe précisément des événements mineurs que la grande histoire des grands monuments aurait dédaignés si l'idéologie des Monuments historiques continuait à dominer. On ne sait pourtant pas suffisamment qu'au pied de la Tour Eiffel les initiateurs de l'exposition universelle de 1889 avaient commandé à Charles Garnier, l'architecte de l'Opéra de Paris, de construire, pour le temps de l'exposition, un ensemble d'habitations de tous les pays et de toutes les époques[15], réalisation dont le caractère éphémère témoigne à la fois de la hiérarchie des architectures et en même temps d'un début d'ouverture du monde « civilisé » aux restes de la planète. Depuis, les ethnologues, et Lévi-Strauss particulièrement, ont joué un rôle considérable pour donner tout le crédit qu'elle mérite à la « pensée sauvage » et on sait leur apport à la reconnaissance des arts qu'on n'ose plus nommer primitifs ou mineurs.
Plus largement le quotidien a su retrouver une dignité que l'art lui-même s'est mis à distinguer, à sortir de la banalité et de la routine pour aller jusqu'à les sublimer.
La Balinière et l'expérience unique dont résultent les 101 maisons de cette cité castor s'inscrivent dans ce quotidien peu ordinaire qui ne se lit pas tant dans l'architecture des maisons que dans les actes par lesquels elles ont pu voir le jour, être occupées d'autant plus longtemps avec d'autant plus de passion qu'elles devaient leur existence à une épopée inscrite dans la fatigue et l'engagement des corps au travail. Il semble d'ailleurs que les ingrédients de cette passion de concevoir et de construire, puis d'entretenir aient laissé des traces, une âme, dans ces maisons : elles restent très attractives pour les jeunes ménages

[14] Cf. Heinich, N., *La fabrique du patrimoine, de la cathédrale à la petite cuillère*, Paris : Edition de la Maison des sciences de l'homme, 2009.
[15] Voir : http://www.inrp.fr/mnemo/web/vueNot.php?index=3128326

qui les acquièrent auprès d'occupants dont le motif de départ est bien plus le vieillissement que la recherche d'une autre habitation.
En 1984, Chantal Richard et Thierry Lanfant, avaient réalisé, sous la direction de Claude Leneveu † et de moi-même, un mémoire de fin d'études en architecture très fouillé sur l'histoire de cette cité Castor. L'année suivante deux groupes d'étudiants avaient travaillé l'un sur la Maison radieuse, l'autre sur le Claire cité (autre nom de la Balinière) et ainsi rendu compte de ces histoires parallèles. L'un de ses fondateurs, Charles Richard, un cheminot reconverti dans l'apiculture, était venu témoigner du chantier dans lequel il s'était aventuré avec sa centaine de camarades et il s'était juré, lors cet échange qu'il avait eu avec des étudiants dans un lieu (l'Ecole d'architecture) où il n'avait jamais pensé pouvoir témoigner de son expérience, d'écrire lui-même la mémoire de sa cité. Sa femme fit paraître le livre en 1996[16], quelque temps après sa mort. La vie d'un homme s'était arrêtée, pas celle de la cité et de son histoire dont il avait décrit par le menu les mille et un détails de sa gestation héroïque.

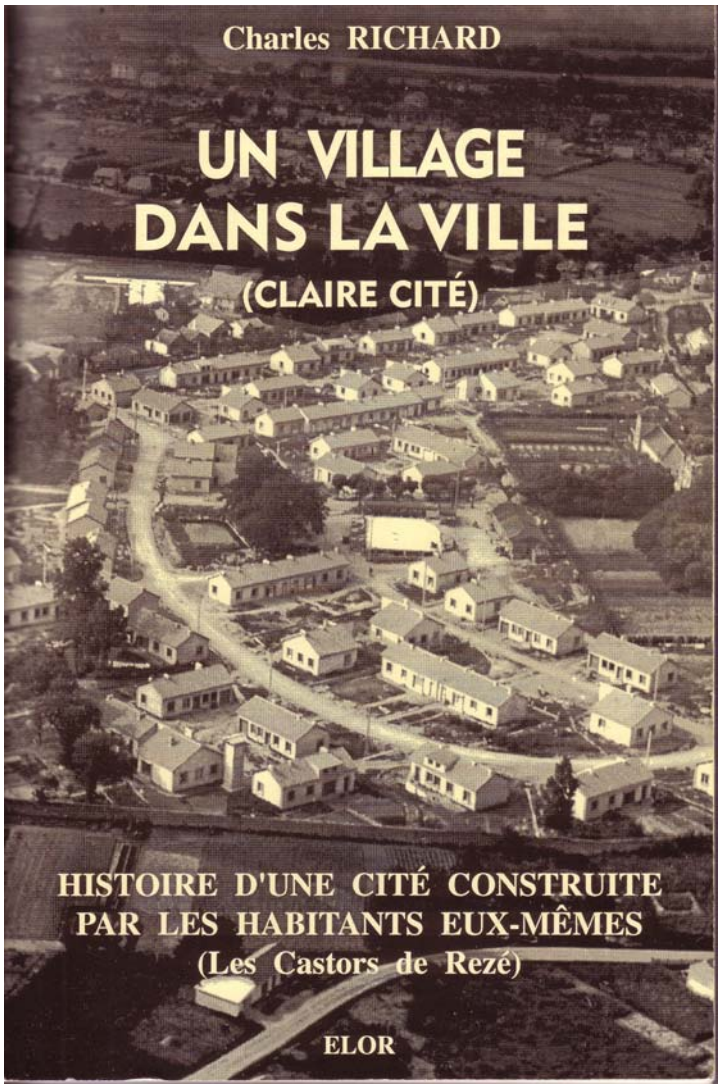

Illustration 4 : couverture de l'ouvrage de Charles Richard sur la Claire Cité (1996)

[16] Richard, Ch., *Un village dans la ville (Claire Cité), Histoire d'une cité construite par les habitants eux-mêmes (Les Castors de Rezé)*, 56350 Saint-Vincent sur Oust, Elor, 1996.

Thierry Lanfant et Chantal Richard (pas de lien de parenté avec Charles) de leur côté, en recueillant le témoignage des plus vieux des habitants de la Claire Cité avaient montré comment l'autoconstruction avait pu attacher les familles à la maison édifiée par celui qu'on appelait encore à cette époque le « chef de ménage » (c'est devenu pour l'INSEE « la personne de référence »). Cet ensemble de maisons a en effet connu une grande stabilité résidentielle, à la différence de la Maison radieuse où la disparition du statut de locataire coopérateur en 1971 avait divisé la communauté résidante et engagé, avec le départ de ceux (les 2/3) qui ne pouvaient payer le solde de leur accession, un processus de paupérisation et de dégradation comparable à celui que connaissaient alors les cités de Briey et de Firminy.
L'histoire peut aussi être lue, à travers le témoignage de Charles Richard, d'une autre manière que le laisse penser l'hagiographie corbusienne. Car si Claudius Petit est l'ami de Le Corbusier, cela ne l'empêche aucunement de donner son appui à toutes les bonnes initiatives en faveur du logement: «La solution Castor a une haute valeur d'exemple, n'hésite-il pas à déclarer en 1950. Elle permet de démontrer qu'il existe des hommes qui n'attendent pas tout des autres». Le ministre communiste qui lui succèdera brièvement, en cette époque où les gouvernements se forment et reforment, Pierre Courant, viendra, en 1953, poser la première pierre d'un chantier qui a trop tardé à voir le jour, attention significative de l'importance qu'on accordait à une telle initiative, malgré la réforme des HLM en 1950 et le début de la politique des grands ensembles. Inaugurée en 1951 avec le concours expérimental de la cité Rotterdam à Strasbourg, Le Corbusier y propose 2 unités d'habitation avec une mise aux toutes nouvelles normes HLM qui servira de préfiguration au projet de Rezé. Il est classé 4e ce qui vaut une belle colère du maître, refusant de laisser paraître son projet dans l'Architecture d'Aujourd'hui.
Pour mener à bien leur entreprise les Castors de la Claire cité adopteront des modes d'organisation ingénieux et innovants en créant une société coopérative HLM et en faisant de l'« apport travail » une notion clé du mode de gestion des moyens financiers mobilisés pour la réalisation de la cité. Avec le concours d'un architecte parisien en vue dans la région, Vissuzaine (on lui doit la « soucoupe », à Saint Nazaire, une salle de sport assez réussie), il fut dessiné une cité-jardin de maisons individuelles, complétées par une coopérative. L'architecte nantais Léon Péneau, dans un étroit dialogue avec les coopérateurs, y conçut une grande diversité de types de maisons : 6 pour 101 logements, et cette participation des habitants castors ne sera pas sans conséquence sur l'attachement des familles castors envers leurs maisons et leur cité. Ils en sont en effet quelque part les co-concepteurs et les auto-constructeurs, circonstances du processus de production propices à une attitude responsable et citoyenne à l'égard de ce qu'on a pensé et fabriqué « en connaissance de cause ».
Mais l'histoire de la cité n'est pas seulement la reconstitution objective des faits comme y travaillent l'historien ou le chercheur, elle devient aussi un récit, à l'image des récits de fondation. A ce dernier s'ajoute un rituel de fondation et de refondation, à travers la célébration des anniversaires, ceux que l'on fait entre soi, pour la communauté des castors, mais aussi ceux qui font intervenir les édiles de la commune et témoignent du caractère exemplaire d'un tel ensemble construit. Au fil de ces célébrations, la mémoire des gestes et de la gestion seront ainsi mises en mots (1996) par le principal animateur du COL († 1995), lui même célébré par le nom donné au square central.

Si la cité est le patrimoine d'une communauté de constructeurs courageux et obstinés, elle s'élève, par la célébration de son caractère héroïque, à la valeur d'une action exemplaire, à la fois pour la période de son édification, pour son résultat comme acte réussi, mais aussi comme cadre de vie ayant fait la démonstration de sa valeur d'ensemble habité. Le processus de patrimonialisation ne se réduit pas à l'acte de construction, au résultat physique de cet acte, il s'étend à l'occupation heureuse de cet ensemble, à sa réussite en termes d'appropriation et institue cette considération en critère de reconnaissance de sa valeur architecturale. Une réputation se construit que confirme les nouveaux arrivants : «Je cherchais une maison de plain pied aux alentours de Nantes; pas facile à trouver ! Habiter une cité ne me disait pas grand-chose. Puis, lorsque nous avons vu la cité, le calme y régnait, les maisons sans étage chacune avec son petit jardin bien délimité, nous nous sommes décidés et nous ne le regrettons pas. Une très bonne ambiance règne, pas de bruit ; on se croirait à la campagne.»

MAGAZINE

MÉMOIRE DE LA VILLE

En 1950, 101 foyers se regroupent en association pour édifier leur maison à moindre coût. Ils seront les bâtisseurs d'une des premières cités castors de l'ouest de la France.

Claire-Cité construite par ses habitants

Après-guerre, dans un contexte de pénurie et de vétusté de logements, beaucoup d'hommes, certains, pères de famille, rêvent d'une maison à eux, cogitent à des projets de coopérative HLM. Ils sont ouvriers, militent à la Jeunesse ouvrière chrétienne ou dans des syndicats, comme Maurice Huchet, Charles Richard et quelques autres. Comme beaucoup, ils ont en tête la première cité castor de Pessac, en Gironde, construite en 1949 par les futurs habitants eux-mêmes.

Un esprit mutualiste

Ils trouvent le terrain : 8,5 hectares près du château de la Balinière. Ils créent alors une société HLM, baptisée Comité ouvrier du logement et posent les fondements de leur projet : "*Dans la société actuelle, nous sommes individuellement des faibles, des exploités. Exploités dans notre travail qui n'est pas suffisamment payé, exploités dans nos logements où nos gosses manquent d'air. Mais un fort ne peut rien contre des faibles qui s'unissent. Seul, chacun de nous ne pourrait se libérer de sa situation, ni bâtir sa maison ; ensemble, nous y parviendrons.*"

24 heures par mois sur le chantier

Vient le moment de retrousser les manches. Les travaux de la cité débutent en juillet 1950. Comptant plusieurs Castors dans sa famille, Maurice se lance dans l'aventure. "*On travaillait sur le chantier, et pas seulement sur notre maison*", se souvient-il. "*Deux gars du métier dirigeaient le chantier. Chacun avait 24 heures à fournir par mois, le plus souvent le week-end. On a utilisé le peu de compétences qu'on avait.*" "*Il fallait tout faire*", renchérit Eugène Philippe, beau-frère de Maurice, arrivé en février 1953 sur le chantier, où il va fabriquer des parpaings et... rencontrer sa future femme, Raymonde. Des jeunes étrangers du service civil international vont aussi prêter main forte, dont l'un, Victor Fortun, a donné son nom à une rue voisine.

Une trentaine de familles toujours là

"*À l'époque, on n'avait rien. On avait juste nos mains*", résume Roger Renneteau, 79 ans, qui, de 1954 à 56, est le premier directeur d'une coopérative de consommation, s'inspirant de celle alors en place aux chantiers Dubigeon. "*Elle apportait un service sur place*", ajoute-t-il. À peine achevées, les premières maisons sont inaugurées par le ministre de la Reconstruction, Pierre Courant, le 9 mai 1953. Il faudra patienter encore quelques mois avant que les premières familles ne s'y installent, les dernières le feront l'année suivante.

Un socle de solidarité

Cinquante ans plus tard, une trentaine d'entre elles sont encore là, prêtes à accueillir les nouveaux arrivants, par une fête de bienvenue. Parmi ces derniers, Jean-Paul Girolimetto, 49 ans, installé il y a une dizaine d'années, connaît presque aussi bien la genèse de Claire-Cité que Maurice et Eugène. "*Quand on habite dans la cité, on ne peut pas passer à côté de son histoire.*" Il indique les placettes, propices aux jeux des enfants, qui émaillent l'entrelacement de ruelles. Au passage, il rappelle que la cité fait l'objet d'un classement patrimonial par la Ville. "*Ils se sont unis pour travailler. Ils ont partagé des choses qu'on ne peut pas connaître. Cela crée des liens forts, un esprit particulier.*" Esprit que Jean-Paul s'emploie à "*faire perdurer auprès des nouveaux arrivants*", au sein de l'association Claire-Cité, dont il est le président.
http://clairecite.free.fr
"Un village dans la cité"
de Charles Richard (Ed. Elor).

En haut : Maurice et Madeleine Huchet, Raymonde et Eugène Philippe, bâtisseurs des maisons castors à la Balinière (ci-contre).

20 Rezé Mensuel - N° 13 Novembre 2006

Rezé Mensuel - N° 13 Novembre 2006 21

Illustration 5 : le magazine municipal « Rezé » célbre la Claire cité en 2006 (document Mairie de Rezé)

La réputation de la cité est incontestable dans la commune de Rezé. Le bulletin municipal lui consacre encore une double page dans un numéro de l'année 2006, plus que la demi-page dédiée à Le Corbusier (mais certainement moins que sur l'ensemble des parutions du magazine communal). La qualité relativement centrale de son emplacement est encore renforcée à la fin des années 1990 par la réhabilitation du château dont son terrain est issu : la Balinière, restructuré en lieu de résidence pour un ensemble de musique baroque internationalement connu : ARIA et l'ouverture d'une école de musique. Son jardin à la

française est également restauré. Autre consécration de la cité, le choix qu'en fait le cinéaste nantais Jean-Loup Hubert pour deux de ses films, dont le plus connu, « La Reine Blanche », où le rôle principal est tenu par Catherine Deneuve.

Pour conclure

L'histoire de la Claire Cité et son élévation au rang de lieu de mémoire remarquable participent au processus actuel d'élargissement de la patrimonialisation (plus seulement monumentale, architecturale…); elle traduit d'une certaine manière l'ère de la démonumentalisation et inaugure les nouvelles formes de patrimonialisation du quotidien et de compréhension des territoires…

La réflexion vaut pour la Claire Cité, mais elle vaut aussi pour la « Maison radieuse » : je me suis efforcé de démontrer que sa qualité de patrimoine ne pouvait se réduire à son caractère d'œuvre remarquable d'un grand architecte, à sa seule qualité architecturale, elle est aussi le lieu d'une mémoire habitante qui dit la rencontre entre les idées architecturales d'un homme et les attentes d'une communauté d'habitants adhérant à son projet.

Etonnante destinée que celle de l'idée patrimoniale qui ne peut plus être confisquée par les seules critique ou histoire de l'art mais concerne des lieux et des moments de l'histoire de l'humanité où la plus grande des beautés et le plus horrible des malheurs peuvent se croiser, comme sur le Pont des Soupirs, au Mont Saint Michel ou à Auschwitz[17].

Les monuments du logement social que sont les grands ensembles n'échappent pas à ces considérations, entre la revendication des intégristes qui veulent conserver les plus invivables de ces zones de logement d'urgence en béton industrialisé et celle des habitants qui, tout en les ayant vécu comme des zones de relégation et de stigmatisation, veulent, en s'opposant parfois à leur démolition, que soient préservées les traces de leur passage, avec sa part de délivrance et de souffrance.

Domazan, nov-déc 2010

[17] Auschwitz Birkenau (Pologne), « camp allemand nazi de concentration et d'extermination (1940-1945) » a été inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979 (voir : http://whc.unesco.org/fr/list/31).